



Commune de TOSTAT

Procès-Verbal Conseil Municipal 9 septembre 2019

C.R. n°56

L'an deux mille dix-neuf, le 9 septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 6 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUSSAN, Maire.

Etaient présents : M.M. LUSSAN - MORA - SOULES - MALLET - GARCIA - PELAEZ - Mme FISCHER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M.M. MARTIGNIER - TORRES - Mme SARNIGUET

Mme FISCHER a été désignée comme secrétaire.

M. le Maire accueille l'ensemble des élus présents et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- 1) Procès-verbal CM N°55 du 9 août 2019,
 - 2) Point travaux salle des fêtes (réunion chantier du 2 septembre)
 - 3) Financement complémentaire salle des fêtes,
 - 4) Règlement salle des fêtes,
 - 5) Terrain indivision SAVE,
 - 6) Point rentrée scolaire 2019,
 - 7) Subvention amendes de police,
 - 8) Point sur le PLUI (COFIL le 9),
 - 9) Normes des clôtures en zone inondable,
 - 10) Délivrance bois (parcelle 4, coupe d'éclaircissement),
 - 11) Taille des platanes Adour,
 - 12) Signalisation routière (intersection Rue Pic du Midi, Rte de Tarbes)
 - 13) Ménage locaux communaux (mairie, salle des associations).
- 14) Questions diverses
 Journée du patrimoine 21, 22 septembre (église et château)
 Travaux crèche.

1) Approbation PV du 9 août 2019

M. le Maire rappelle les points abordés lors de la séance du 9 août et demande, à l'ensemble du conseil municipal, les remarques éventuelles qu'il aurait à formuler sur le procès-verbal correspondant qui leur a été transmis par courrier électronique ou postal.

Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 9 août 2019.

2) Travaux salle des fêtes

Les travaux de rénovation de la salle des fêtes sont en cours, une réunion de chantier a lieu le mardi après-midi en présence de l'architecte, des artisans et des élus.

Hervé fera le point sur l'avancement des travaux. Suite à la non-conformité de la structure, une solution avec une structure en bois a été validée par le bureau Veritas.

Nous avons eu le rapport le mardi 6 août, ce qui génère un coût supplémentaire à la rénovation.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Yoan NATUREL pour un montant TTC de 29 806,70 € TTC.

Une partie des travaux supplémentaires est en cours avec les élus, Hervé, Bruno, Yves, Thierry.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la réalisation des travaux de renforcement de la structure par une structure bois pour un coût de 29 806,70 € T.T.C.

3) Financement complémentaire salle des fêtes

Suite à une plus-value de 30 000.00 € pour le renforcement de la structure de la salle des fêtes, le budget prévu initialement pour la rénovation de la salle est dépassé.

Pour ce faire, il faut inscrire au budget un financement complémentaire en attendant d'éventuelles subventions complémentaires demandées à l'Etat et au Département.

Cette somme permettra de régler toutes les entreprises en attendant la notification de nouvelles subventions Le Crédit Agricole nous accorde un prêt relais ou définitif de 50 000.00 € au taux de 1.03% (annuité 3.000.00 € sur 15 ans si emprunt).

Lors des réunions de chantier se déroulant toutes les semaines, certaines entreprises sont absentes alors que leur présence est obligatoire. Certaines entreprises également ne respectent pas le calendrier de réalisation du chantier. Il est proposé d'appliquer les pénalités prévues à ces entreprises.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la souscription d'un prêt de 50 000 € auprès du Crédit Agricole et l'application des pénalités prévues aux entreprises engagées en faute pour la rénovation de la salle des fêtes.

4) Règlement salle des fêtes

Un nouveau règlement d'utilisation de la salle des fêtes et de nouveaux tarifs de location doivent être déterminés. Pour cela, il est proposé de réunir une commission pour travailler au nouveau règlement d'utilisation et à la fixation des nouveaux tarifs de location.

5) Terrain SAVE

La famille SAVE a contesté par courrier la propriété de la voie qui relie la salle des fêtes à la crèche et au groupe scolaire.

Effectivement, sur la matrice cadastrale ce numéro de parcelle 270 est toujours mentionné propriété SAVE. Après recherches, un document d'arpentage a été retrouvé daté de 1957.

Ce document d'arpentage établi par M. JUNQUET géomètre, M. Jules SAVE et M. EVRARD Maire mentionnait un échange de terrain entre la municipalité et M. Jules SAVE.

Après avoir rencontré les services du cadastre, qui avaient également ce document, et après accord de la famille SAVE, le plan sera modifié sans participation financière de la commune.

6) Rentrée scolaire 2019

La rentrée scolaire a eu lieu sans problème avec l'arrivée de Madame Fanny ORENZAN comme directrice pour l'année scolaire 2019 /2020.

Effectifs : CM1 / CM2 : 29 élèves, classe Fanny
CE1 / CE2 : 25 élèves, classe Céline
CP / CE1 : 20 élèves, classe Marie-Claire.

2 emplois aidés (CIVIS) sont prévus pour l'école de Tostat (aide aux enseignants). Ces emplois sont réservés aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 1 an non renouvelable. Durée 15 à 20 heures par semaine et pris en charge par l'Etat.

La cantine à Ugnouas se déroule sans aucun problème : 50 repas en moyenne cette semaine.
Le transport est pris en charge par CCAM.

7) Subvention amendes de police

Au titre des amendes de police, un dossier a été transmis au Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention. Un devis de 3 150.00 € a été présenté pour l'achat de panneaux de signalisation et d'un radar pédagogique. Cette subvention est destinée à améliorer la signalétique et la sécurité routière sur notre commune.

8) Point sur le PLUI

Un comité de pilotage s'est tenu le 9 septembre à Vic en Bigorre pour faire le point sur l'avancement du PLUI (observations des services de l'ETAT + travail règlement graphique et écrit des zonages).

9) Réglementation clôtures et PPRI

Comme suite à l'adoption du plan des risques inondations (PPRI), la construction de clôtures est soumise à une réglementation dans les zones bleues et jaunes de la carte.

Dorénavant, il y a obligation de déposer un permis pour construire une clôture et en laissant des passages au ras du sol pour que l'eau puisse traverser les clôtures (pose d'un aggro. sur deux au bas de la clôture).

10) Délivrance bois parcelle 4

Monsieur Patrice GUILLOT (ONF) informe la commune que le nouveau plan de gestion de l'ONF doit nous être transmis dans les jours à venir. Ce document devra être étudié par le conseil municipal avant de donner une réponse à l'ONF.

Il sollicite également un point de la situation de la parcelle 4 (nettoyage et coupe à réaliser).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser une coupe d'éclaircie de la parcelle 4.

11) Taille des platanes atelier municipal

Comme suite à une remarque de Jean BRUN, Bruno MORA signale que certains platanes au bord de l'Adour sont dangereux et malades. Il convient de se prononcer pour l'élagage à faire.

Avant de procéder à l'élagage des platanes situés au bord de l'Adour près des ateliers municipaux, il est proposé de faire procéder à une expertise par l'ONF.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser une expertise de l'état sanitaire des platanes situés au bord de l'Adour près des ateliers municipaux par l'ONF.

12) Signalisation routière

Suite à la pose d'une clôture opaque chez M. GUINLE à l'intersection de la rue du Pic du Midi et de la rue de Tarbes, la visibilité est mauvaise en venant de la rue du Pic du Midi.
Il est proposé de modifier la signalétique à cette intersection.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la signalétique à l'intersection de la rue du Pic du Midi et de la rue de Tarbes en supprimant le céder le passage rue de Tarbes et en l'installant rue du Pic du Midi.

13) Ménage locaux communaux

Madame Claudine GUICHOT a souhaité ne pas continuer à faire le ménage dans les bâtiments publics de la commune (mairie, salle des associations).

Madame Gisèle CASTANER remplace Claudine GUICHOT à compter du 2 septembre 2019 (2 heures par semaine) en contrat CDD.

11) Questions diverses

- ✚ Le programme voirie prévu en 2019 sur la commune sera finalement réalisé avant la fin de l'année 2019 pour un montant de 18 000.00 €.
- ✚ Arrêté municipal concernant la mise en place de mobil home pour la durée d'une construction : les mobil home pourront être installés dès l'obtention d'un permis de construire et pour une durée maximum de 1 an.
- ✚ Le lundi 16 septembre, inauguration et mise en activité des locaux de la plateforme Mangeons HaPy à Maubourguet (produits locaux destinés aux cantines scolaires du Département).
- ✚ Mardi 24 septembre, inauguration de la Maison de la Petite Enfance à Rabastens de Bigorre (anciens locaux de l'EPAH).
- ✚ Dimanche 21 septembre, journée du Patrimoine, l'Eglise de Tostat sera ouverte au public de 14 h à 17 h.
- ✚ Dimanche 29 septembre « 1919 La paix 2019 » retour des poilus à Saint Sever de Rustan à partir de 10 h.

Fait à Tostat, le 9 septembre 2019

Le maire,

B. LUSSAN

MME FISCHER

M. GARCIA

M. MALLET

M. MARTIGNIER

M. MORA

M. PELAEZ

MME SARNIGUET

M. SOULES

M. TORRES

MAIRIE – 12, place du Pic du Midi – 65140 – TOSTAT

Téléphone : 05 62 31 20 03 – Télécopie : 05 62 31 20 03 – Email : cne.tostat@wanadoo.fr - Site : www.tostat.fr